

INSCRIPTION à retourner **AU PLUS TARD LE MARDI (JUSQU'À 12H) PRECEDENT LE MERCREDI**
en mairie ou au centre de loisirs
NOM Age Classe
Prénom Ecole :

FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de Loisirs accueille vos enfants de 3 à 12 ans :

Demi-journée sans repas : 9 h 00 à 12 h 15 ou 14 h à 17 h 00
Demi-journée avec repas : 9 h 00 à 14 h ou 12 h 15 à 17 h 00
Journée complète : 9 h 00 à 17 h 00
Service d'accueil : 7 h 30 à 9 h 00 et 17 h 00 à 19 h 00.

A PREVOIR :

- Bottes pour les balades au bois
- Tennis pour le sport
- Vêtements de rechange et « doudou » pour les maternelles

MODALITES D'INSCRIPTION (en mairie, à l'accueil périscolaire et à l'accueil de loisirs)
Remplir la fiche de renseignements et d'autorisation pour l'année scolaire de septembre à août (disponible en mairie ou à l'accueil de loisirs) et fournir un certificat médical de non contre indication aux activités physiques et sportives. Votre enfant doit être couvert par une assurance responsabilité civile et par une assurance individuelle accident.
Rendre le coupon ci-contre pour les périodes désirées ou prévenir au plus tard, le mardi 12h précédant le mercredi.

TARIFS : 2016

Journée complète : 13,19 €
Demi-journée sans repas : 6,49 € - Demi-journée avec repas : 8,60 €
Accueil matin ou soir : 1,23 € - Accueil matin et soir : 2,24 €
Extérieur à la commune : + 30 %

En cas d'annulation

Vous devez prévenir de l'absence de votre (vos) enfant(s) au plus tard le mardi précédant le mercredi, jusqu'à 12h dernier délai. Si vous prévenez le mardi après 12h, la journée ou la demi-journée sera facturée

Chaque inscription génère un coût : encadrement, repas, réservations d'activités...

REDUCTION: REVISION DES BAREMES D'AIDE FINANCIERE

Le conseil municipal a voté une révision des barèmes d'aides financières valable à compter de janvier 2016. Le mode de calcul des aides financières qui permettent aux familles d'obtenir une réduction sur les factures seront calculées en fonction du **quotient familial** et non plus en fonction de l'avis d'impôt sur le revenu (revenus nets imposables de l'ensemble du foyer). Attention, cette aide concerne uniquement les familles domiciliées à Elliant et Tourc'h.

Les barèmes sont établis comme suit :

	BAREME 1 : - 15 %	BAREME 2 : - 30 %	BAREME 3 : - 50 %
QUOTIENT FAMILIAL ENTRE	561 et 810	351 et 560	Inférieur à 350

Pour établir votre barème, nous vous invitons à remettre au service facturation de la mairie une attestation de la CAF ou de la MSA mentionnant **votre quotient familial de janvier 2016.**

Merci de remettre cette attestation le 23 janvier 2016 au plus tard. LE TARIF MAXIMUM EST APPLIQUE AUTOMATIQUEMENT EN L'ABSENCE DE JUSTIFICATIF.

Déduction des bons de vacances des différentes caisses d'allocations familiales sur la base du tarif plein (non cumulable avec la réduction au quotient familial).
Règlement par chèques vacances ANCV accepté.
Renseignements : Christelle LE DOUR à l'accueil de loisirs

ACCUEIL DE LOISIRS
JUSQU'À 12H
PRECEDENT LE MERCREDI

ACCUEIL DE LOISIRS
Chemin de Carn Zu
29370 ELLIANT

Tél : 02 29 20 10 17

Mail : alsh@elliant.fr

Du 7 septembre
au 19 octobre 2016

Inscriptions pour les mercredis :

Pas d'inscription possible pour le repas du midi uniquement, excepté pour les enfants de l'école publique d'Elliant qui prennent le repas du midi sans accueil de loisirs après. Dans ce cas, l'inscription pour le repas doit être faite auprès de la cantine comme les lundis, mardis, jeudis et vendredis car elle ne dépend pas de l'accueil de loisirs.

Les mercredis après-midi, les **3/6 ans sont au centre de loisirs** et les **6/12 ans à la garderie de l'école primaire**. A partir de 17h, les enfants sont donc à récupérer dans ces 2 lieux différents.



